



Les discours

n°4, diffusion post congrès

JOURNEE du Jeudi 24 novembre

SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE

- ❑ Intervention de Monsieur Jean-Pierre BEL, président du Sénat 3
- ❑ Déclaration de Jacques PELISSARD, président de l'AMF, à l'issue du 94e Congrès des maires et des présidents de communautés de France 6
- ❑ Intervention de Monsieur Claude GUEANT, ministre de l'Intérieur 7

**Intervention de Monsieur Jean-Pierre BEL,
président du Sénat**

**Monsieur le Président de l'Association des Maires de France,
Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les élus municipaux,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs.**

Je veux, en premier lieu, remercier M. Pélissard, président de l'AMF, de m'avoir invité à venir m'exprimer devant vous à l'occasion du Congrès des maires de France. C'est toujours un événement d'importance et s'il fallait s'en convaincre il suffit de voir la participation exceptionnelle des élus venus de tous les coins de France.

Vous savez tous, puisque je parle d'événement, que le Sénat lui-même en a également connu un de taille, il y a à peine deux mois. Si cela était nécessaire, cette alternance, salutaire pour la démocratie démontre que beaucoup d'entre vous s'interrogent très fortement sur l'avenir de leurs collectivités, sur les conditions dans lesquelles ils exercent la plus belle des missions, celle de se consacrer aux autres, de se consacrer à servir l'intérêt général.

Je me souviens du jour où j'ai été élu pour la première fois maire de mon petit village. C'est comme si c'était hier.

Mon petit village de Mijanès, 80 habitants l'hiver, près de 500 en été, une enclave ariégeoise, dans les Pyrénées, entre l'Aude et les Pyrénées-Orientales, un village non pas au bout du monde mais plutôt sur le toit du monde parce que situé à 1 200 m d'altitude. Vous avez tous connu ce moment particulier où on ressent sur soi le poids de la fierté, bien sûr, mais aussi de la responsabilité de représenter les habitants, de s'occuper des autres. Veiller au confort quotidien, à ce que l'on ne manque de rien, que chacun se sente en sécurité, anticiper l'avenir pour favoriser l'activité, la vie tout simplement dans la commune, quelle mission hors du commun pour celui qui la reçoit !!

Quand, près de vingt ans plus tard, je devins maire d'une petite ville, que dis-je une vraie agglomération, Lavelanet, troisième en taille de mon département, c'est le même sentiment que j'éprouvais, parce que, dans le fond, si les problèmes étaient différents, celui notamment d'un territoire anciennement industrialisé confronté à la disparition de milliers d'emplois, ce rapport aux autres, la proximité avec les citoyens étaient identiques, les exigences des administrés de plus en plus fortes, l'impression d'être de plus en plus seul, toujours aussi réelle. Ce n'est pas pour rien, d'ailleurs, si le maire reste l'élu le plus apprécié des Français. Nos compatriotes s'interrogent parfois. La crise y est pour beaucoup. Mais quand tout va mal, c'est au maire que l'on s'adresse d'abord. Vous le savez bien, la figure du maire et de l'élu municipal incarne la démocratie locale à la française.

Pourtant, cette démocratie locale est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis. Et nos collectivités territoriales font face à des mutations de fond, mais aussi à des mises en cause face auxquelles nous ne pouvons pas rester inertes.

Les mutations de fond sont bien connues.

Il y a, d'abord, la profonde crise sociale, économique, financière que le monde traverse. Les maires n'en sont évidemment pas responsables, et pourtant, ils sont en première ligne pour essayer, tant bien que mal, de réparer les immenses dégâts générés par un système que plus personne ne semble maîtriser. On le voit bien, chaque mois, et même chaque jour, dans tous les CCAS de France : la fin du mois commence de plus en plus tôt, la précarité est de plus en plus grande, nos concitoyens sont de plus en plus démunis face au monde dans lequel ils vivent ou plutôt, bien souvent, survivent.

Et puis, il y a des évolutions que l'on voudrait nous présenter comme indispensables : l'éloignement des lieux de décision des territoires. Ces décisions anonymes, lointaines, sont souvent très brutales et anxiogènes pour nos concitoyens. Tout le défi pour le maire est là aujourd'hui : continuer à assumer sa mission, à jouer son rôle, à s'acquitter du mandat qui lui a été confié, alors que les moyens dont il dispose pour ce faire se réduisent comme peau de chagrin.

Mais il n'y a pas que ces transformations lancinantes de nos sociétés contemporaines. Il y a aussi une nouvelle conception de l'esprit de réforme, de la manière de les conduire qui donne le sentiment qu'elles ne sont pas décidées pour nous, mais contre nous, qu'elles ne vont pas en avant mais, au contraire, en arrière. Cela a été le cas, il faut bien le dire, pour la réforme territoriale qui a abouti à un texte de loi très éloigné des vrais besoins du terrain, l'impression d'une réforme menée à marche forcée. Je pense à la rationalisation des intercommunalités dans un calendrier trop contraint, avec la primauté des pouvoirs reconnus au préfet dans l'adoption du schéma de l'intercommunalité. Je pense aussi à l'absence de réflexion aboutie sur la gouvernance des EPCI. Je pense enfin à la création d'un conseiller territorial qui ne règle aucun problème concret, sans prétendre ni simplifier, ni économiser.

Et que dire des ressources de nos collectivités territoriales : les évolutions des dotations qui, selon ce texte d'origine devrait baisser de 200 millions d'euros, dont 103 millions pour les seules communes ; la suppression de la taxe professionnelle ; les insuffisances notoires de la péréquation, particulièrement affectées par les baisses des dotations dont je viens de parler – autant de faits qui vont à l'encontre des exigences de solidarité et de développement local qui sont, pourtant, plus que jamais une nécessité absolue dans la période actuelle. Bien sûr, la réduction des déficits publics demande un effort collectif : personne ne le conteste. Mais cet effort doit être justement réparti. Surtout, il doit veiller à ne pas empêcher les programmes d'équipement. Car l'investissement des collectivités territoriales représente 71 % des investissements publics de notre pays, alors que l'endettement des collectivités locales ne représente que 10% de la dette publique.

Je pense aussi à la stigmatisation dont les élus locaux font trop souvent l'objet, jusque dans les discours mêmes des plus hautes autorités de l'État : « trop dépensiers, trop nombreux, trop chers » - je ne suis pas certain que c'est avec de tels propos que nous allons renforcer le lien de confiance avec les Français surtout lorsque le résultat final conduit à dépenser plus. Je crois, à l'inverse, que nos 500 000 élus locaux ne sont pas d'abord une charge mais plutôt une richesse collective.

Je pense enfin à la réforme de l'État, dans sa représentation locale décidée depuis Paris sans concertation préalable avec les élus, à la suppression de l'ingénierie publique concurrentielle, au recul du service public, à la désertification médicale et même scolaire, à la montée en puissance de la « commune sous-traitante de l'État », et aussi à l'empilement complexe des normes : personne ne peut décemment être surpris du malaise des territoires et de l'inquiétude des élus.

Je me fais une autre idée des territoires.

Je défends une autre attitude à l'égard des collectivités. L'ampleur et la gravité exceptionnelle de la crise actuelle imposent de changer les choses.

Ma conviction se résume en trois mots :

- le premier, c'est la responsabilité : nous devons envisager tous les sujets, sans tabou mais avec confiance dans nos territoires, avec pragmatisme pour permettre à la France de se réformer ;

- le deuxième terme, c'est la solidarité : parce que chaque territoire possède des faiblesses et des atouts, parce que nos collectivités

doivent s'adapter en permanence à des populations qui bougent, des zones de croissance qui se transforment, des marges urbaines qui progressent, nous devons réinventer un réseau des solidarités territoriales pour corriger autant que faire se peut les inégalités.

- le troisième terme, c'est le respect : les femmes et les hommes de bonne volonté, engagés au service de la République, qu'ils soient élus d'abord mais aussi fonctionnaires, ou représentants de la vie économique et sociale doivent, au-delà des convictions partisans, être écoutés, se parler, pour bâtir ensemble une France confiante.

Mesdames et Messieurs les maires,

Nous avons entendu le message que vous, les grands électeurs, avez exprimé à l'occasion des élections sénatoriales.

C'est votre message qui aujourd'hui inspire nos orientations et imprime sa marque à notre action. J'ai voulu que le Sénat se remette tout de suite au travail.

Depuis un mois et demi, de nombreuses initiatives ont été prises. Elles ont souvent recueilli l'approbation bien au-delà des rangs d'un seul bord politique, car elles ne visent qu'une seule chose : l'intérêt général de nos territoires

Dès mon élection, j'avais demandé au Premier ministre d'accorder le temps nécessaire à la concertation. François Fillon m'en a donné acte : aucun EPCI ne sera imposé contre l'avis des élus. C'est l'objet aussi de la proposition de loi Sueur, adoptée le 4 novembre avec plus de 40 voix de majorité. Elle va dans le sens de plus de concertation pour élaborer les cartes de l'intercommunalité, en desserrant la contrainte de calendrier prévue par la loi du 16 décembre 2010. Elle conforte le rôle des CDCI et rend ainsi la main aux élus.

Je pense aussi aux travaux en cours dans le cadre du débat sur le projet de loi de finances. Je l'ai dit, ce projet prévoit une baisse des dotations de l'État de 200 millions d'euros, dont la moitié touche les seules communes. La majorité du Sénat refuse cette ponction.

Nous défendons la prolongation du fonds d'aide exceptionnelle aux départements en difficulté et son élargissement de 30 à 40 départements.

Nous plaiderons pour un prélèvement supplémentaire sur recettes de l'ordre de 250 millions d'euros à répartir entre collectivités au prorata des dotations de péréquation et aussi pour un soutien à l'investissement des communes.

Le Sénat a par ailleurs décidé d'abroger le conseiller territorial qui n'apportait aucune réelle solution ni de simplification ni d'économie. Enfin comme je l'ai annoncé dès mon discours d'investiture le 1er octobre dernier, nous proposerons d'organiser des États généraux de la démocratie territoriale. L'objectif est de nous tourner enfin, vers vous, vers les 550.000 élus municipaux de France.

Le Sénat, représentant des collectivités territoriales, est légitime à prendre une telle initiative. Mieux, c'est son devoir.

La créativité vient d'abord du terrain : c'est pour cela, pour vous écouter, vous associer, vous entendre, que les états généraux vont vous donner la parole qui vous a été trop souvent confisquée.

La philosophie de ces états généraux est simple :

- dégager des propositions issues des territoires pour approfondir la décentralisation,
- faire un état des lieux après de multiples réformes et impulser un nouveau souffle pour les territoires,
- clarifier le rôle et les moyens de chaque échelon territorial,
- instaurer des relations émancipées et constructives avec l'État,
- simplifier le maquis réglementaire dans lequel les élus se perdent.

Il ne s'agit pas de bâtir un projet. Il s'agit d'engager un processus qui partirait des territoires et non pas comme ce fut souvent le cas des bureaux des ministères.

C'est pourquoi cette initiative doit être celle de tout le Sénat dans sa diversité. Les candidats aux échéances à venir pourront s'appuyer sur ces analyses. Mais ce calendrier impose que nous aboutissions d'ici à la fin février 2012.

Ce n'est pas l'initiative d'un groupe ou d'une majorité, c'est l'initiative du Sénat tout entier. Les sénateurs de toutes sensibilités politiques seront associés ainsi que des représentants de toutes les grandes associations d'élus, au premier rang desquelles, bien sûr, l'Association des maires de France.

Les états généraux seront organisés en trois temps. Je souhaite qu'ils permettent au Sénat d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur les attentes de nos territoires et des élus.

Premier temps : en décembre, vous serez invités à répondre à un questionnaire sur vos besoins, vos propositions. J'interrogerai de mon côté les partenaires des territoires, milieux économiques, associatifs, opérateurs de services publics... sur leur vision des territoires de demain.

Ce questionnaire sera accessible à tous sur le site du Sénat. Il y aura aussi un blog ouvert à tous les citoyens.

Tous les domaines seront abordés : d'abord l'idée que vous vous faites de votre mission et de votre rôle, mais aussi la répartition des compétences, les principes à garantir pour mettre en place une réelle autonomie fiscale, la forme des intercommunalités à bâtir en zone rurale pour répondre aux besoins des populations, le rôle des métropoles à développer pour permettre à la France de jouer dans la même cour que ses concurrents, le service public à construire dans un pays où la génération internet coexiste avec une population vieillissante, les simplifications du droit à engager pour décharger les maires des tâches inutiles...

La question du financement des collectivités locales, posée avec acuité par le désastre de Dexia et la crise de l'Euro, sera traitée. Je sais qu'elle vous tient à cœur Monsieur le Président, vous qui plaidez pour la création d'une agence publique du financement des collectivités locales pour pallier les insuffisances des enseignes bancaires traditionnelles.

Il faudra dire aussi la manière dont vous souhaitez que soient définies pour l'avenir des relations adultes et confiantes avec l'État.

Deuxième temps : en janvier et février, avec l'aide des associations d'élus, des débats seront organisés dans les territoires pour présenter la synthèse de vos échanges et faire émerger des propositions adaptées au territoire. Tous les débats que vous souhaiterez. Ensuite, je pense que la bonne formule sera d'organiser un tour de France avec 7 ou 8 forums interrégionaux.

Troisième temps : avant les vacances de février, c'est-à-dire avant la fin de la session du Parlement qui arrêtera ses travaux selon l'usage avant les grandes élections nationales, le Sénat accueillera enfin les états généraux de la démocratie territoriale. Son objectif : faire la synthèse des questions et des propositions des élus pour permettre à la commune, à l'intercommunalité, au département et à la région, ces territoires d'avenir, de donner leur pleine mesure, c'est-à-dire leur pleine efficacité.

Le Sénat a pour ambition de retrouver sa vocation originelle : être l'interlocuteur de tous les élus, jouer les traits d'union entre les collectivités et l'État, en un mot concourir à l'harmonie de la République et à la vitalité de la démocratie.

Mes chers collègues,

Par-delà nos différences, bien naturelles, nous sommes animés par la même envie de bien faire, par le même souci de servir et d'être utiles.

Vous allez, dans quelques instants, quitter Paris et retrouver vos communes ; vous allez vous retrouver chez vous avec vos équipes et vos concitoyens.

Parce que notre rôle est de ne pas baisser les bras, vous allez leur délivrer un message d'espoir et de confiance.

Espoir parce que dans la difficulté des temps il ne faut, en aucune manière, céder au fatalisme ou au discours de la pensée unique.

Un message de confiance, confiance en l'avenir, parce que rien, jamais ne pourra remplacer trois mots simples qui guident votre action et qui figurent sur les frontons de vos mairies : Liberté, Egalité, Fraternité.

Je vous remercie.

**Déclaration de Jacques PELISSARD, président de l'AMF,
à l'issue du 94e Congrès des maires et des présidents de communautés de France**

Merci à Jean-Pierre BEL, pour son premier discours devant le Congrès des maires de France.

Avant de passer la parole au ministre de L'Intérieur, je voudrais faire à titre personnel, ici, en mon nom de président élu de l'Association des maires de France, et pour le président BEL, président du Haut-conseil des communes de France et pour le ministre de l'Intérieur, ministre des collectivités locales, une rapide synthèse des travaux de notre Congrès.

Les maires et présidents de communautés de France, rassemblés en ce 94e Congrès, représentant toutes les régions de métropole et d'outre-mer, ont fait entendre leurs préoccupations au cours de ces quatre journées de débats particulièrement denses et concrets.

Cette année, les échanges ont été marqués particulièrement par une certaine gravité et ont confirmé le grand sens des responsabilités des élus locaux de notre pays, pour qui l'intérêt général, thème central de ce Congrès, est le moteur de leur engagement au quotidien.

Dès la première journée, à l'Hôtel de ville de Paris, les maires des territoires d'Outre-mer ont, avec conviction, fait entendre leur souhait d'être considérés comme des atouts pour la France, porteurs d'une richesse inestimable. Territoires diversifiés et si différents, entre eux et, plus encore, avec la métropole, ils demandent ardemment, au nom de l'unité nationale, que le pouvoir central adapte davantage ses règles pour les aider à faire face à leurs enjeux spécifiques.

De nombreux thèmes traités lors de ces quatre journées mériteraient d'être mentionnés et feront l'objet de comptes rendus détaillés. Je souhaite cependant souligner l'importance de plusieurs d'entre eux qui ont émergé des débats.

En premier lieu, les élus ont émis le souhait d'un dialogue construit et respectueux avec l'État qui permette, Monsieur le ministre de l'Intérieur, aux deux parties de faire entendre leur voix avec la même considération. Depuis 1982, la France est un pays décentralisé. La décentralisation, inscrite dans notre Constitution depuis 2003, doit prendre toute sa place et s'appuyer sur l'esprit de responsabilité des élus.

En deuxième lieu, ils considèrent que, souvent mises injustement en accusation pour leurs dépenses, les collectivités doivent être, au contraire, considérées comme un atout pour faire face à la crise. Les élus, parfaitement conscients des difficultés liées à la situation financière nationale et européenne, estiment que le redressement des finances publiques ne peut passer que par une action commune et solidaire pour contribuer à l'effort national, et non par des injonctions de l'État aux collectivités de dépenser moins.

Rappelons que les collectivités locales représentent une part majoritaire de de l'investissement public national – c'était l'année dernière 71% – et qu'aucune d'entre elles n'est en déficit budgétaire puisque leurs budgets doivent être votés en équilibre et que l'investissement seul peut être financé par l'emprunt.

Le soutien de l'économie nationale, le développement de la croissance et de l'emploi passent donc en grande partie par l'action des collectivités.

Face à la grave crise de l'accès aux liquidités bancaires qui met en péril leur capacité d'investissement, les élus se sont félicités du dispositif de secours de 5 milliards de prêt mis en place par la Caisse des dépôts et consignations et de la création d'une banque publique de financement des collectivités locales, Caisse des dépôts/Banque postale. En outre, je demande au gouvernement et au Parlement la création, le plus rapidement possible, d'une Agence de financement des collectivités locales, évoquée par Monsieur le président du Sénat, qui permettra aux collectivités de disposer de leur propre outil de financement, en complément de l'offre bancaire.

En troisième lieu, les élus ont rappelé leur attachement au développement de l'intercommunalité comme outil au service de projets territoriaux.

Depuis 1992, l'intercommunalité a pris son essor pour répondre aux besoins des territoires en matière de développement de politiques et de services. Il revient maintenant aux élus de travailler à une plus grande mutualisation des projets et des moyens. Il est important que l'ensemble des communes soient rattachées à des projets portés par des EPCI ; c'est pourquoi nous rappelons, Monsieur le ministre de l'Intérieur, Monsieur le ministre des Collectivités locales, notre soutien à l'objectif de couverture totale du territoire.

Mais nous demandons également avec force que nos préoccupations soient entendues. Concernant la question d'actualité de l'élaboration des schémas, l'indispensable concertation implique d'avoir le temps nécessaire à la réflexion et à la décision. C'est la raison pour laquelle nous demandons que la date du 31 décembre 2011 ne soit pas une date couperet et estimons indispensable qu'une disposition législative – proposition de loi de mon collègue Sueur ou de moi-même – soit adoptée avant la fin de la législature pour permettre que le dernier mot revienne aux élus.

J'appelle, en outre, les élus membres des commissions départementales de coopération intercommunale à jouer pleinement leur rôle, au nom de tous ceux qu'ils représentent, pour que le travail d'élaboration de la carte se fasse dans un esprit de dialogue et de responsabilité.

Enfin, Monsieur le président du Sénat, Messieurs les ministres, les élus ont réaffirmé leur souhait que l'AMF soit entendue comme un véritable partenaire, dans son dialogue avec l'État, et demandent à participer plus activement aux définitions des politiques ayant un impact sur les collectivités. À cette fin, ils souhaitent l'instauration d'un véritable Pacte de confiance entre l'État et les collectivités, en partenaires responsables que nous sommes, afin de discuter ensemble des mesures d'intérêt général à prendre pour le bien de notre pays

À la veille de l'élection présidentielle de 2012, élection majeure dans la vie de notre pays, je proposerai au Bureau de l'AMF que les maires et les présidents de communautés interpellent les futurs candidats sur leur vision de l'organisation territoriale du pays, et plus particulièrement sur la place et le rôle des communes et de leurs intercommunalités pour faire face aux enjeux des cinq prochaines années.

C'est donc bien sur le cadrage à la fois financier, à la fois intercommunal, à la fois partenarial entre l'État et les collectivités, que je souhaitais, Monsieur le ministre de l'Intérieur, vous sensibiliser, avant de vous passer la parole.

**Intervention de Monsieur Claude GUEANT,
ministre de l'Intérieur**

**Monsieur le président de l'Association des maires de France,
Monsieur le président du Sénat,
Monsieur le ministre et cher Philippe RICHERT,
Mesdames et Messieurs les maires,**

Avant de m'adresser à vous tous, je voudrais avoir quelques mots particuliers pour votre président.

J'aimerais, en effet, vous adresser, cher Jacques PELISSARD, toutes les félicitations du gouvernement pour votre réélection brillante à la tête de l'AMF.

Ce nouveau mandat vous donne l'occasion de continuer l'œuvre entamée il y a plus de vingt ans, lorsque, jeune maire de Lons-le-Saunier, vous avez intégré le comité directeur de l'association des maires de France. Au-delà de vos qualités éminentes, je me réjouis qu'en vous reconduisant dans vos fonctions, vos pairs aient fait le choix non seulement de l'expérience, mais aussi de la hauteur de vues. Hauteur de vues que vous avez démontrées, à nouveau cette année, tout au long des travaux de ce congrès.

Si l'AMF est une institution dynamique, à la crédibilité reconnue, si c'est un vrai partenaire, on sait, cher Jacques PÉLISSARD, qu'elle vous le doit pour une bonne part, parce que, vous l'avez rappelé tout à l'heure en guise de credo, vous êtes le président de tous les maires.

L'engagement de Jacques PELISSARD est celui de tous les maires. Tous, en effet, dans la diversité de vos communes et de vos engagements, êtes unis par un même souci, celui de servir nos concitoyens et ici, à ce congrès, celui de faire entendre la voix de vos collectivités, ces trente-six mille voix qui font la richesse de notre pays.

Et dans cette richesse, je voudrais saluer tout particulièrement les élus ultramarins en cette année 2011, qui est l'année des Outre-mer.

Je n'ai moi-même jamais eu l'honneur de briguer un mandat local mais je sais, pour avoir arpenté, à vos côtés, comme préfet pendant longtemps, puis comme ministre, pendant quelques mois, nos villes, nos villages, nos territoires, combien votre action est essentielle, combien elle est cruciale.

Opposer l'État et les collectivités territoriales est une tentation facile, particulièrement à l'approche de certaines échéances électorales.

C'est une tentation facile, mais ce serait une erreur.

Il n'y a pas, d'une part, les problèmes de l'État et, d'autre part, les problèmes des collectivités territoriales.

Il n'y a pas, d'une part, l'action et les moyens de l'État et, d'autre part, l'action et les moyens des collectivités territoriales.

Nous sommes tous citoyens d'un même pays. Par définition, les préoccupations de caractère national celles qui engagent l'avenir de la collectivité toute entière prennent le pas sur les autres. Et, par ailleurs, les collectivités locales se portent mal si l'État se porte mal, et bien s'il se porte bien, et l'État se porte mal si elles se portent mal et bien si elles se portent bien. Et puis, il y a une même exigence de nos concitoyens : que l'État et les collectivités territoriales se mobilisent chacun dans son domaine de compétence, mais, ensemble, pour répondre à leurs préoccupations de manière claire, efficace et coordonnée. Les Français attendent de nous que nous travaillions ensemble. C'est notre ambition, dans les actions que nous conduisons avec Marie-Luce PENCHARD, pour l'Outre-mer, et Philippe RICHERT.

Nous devons travailler ensemble, d'abord, à répondre à leurs attentes.

Et je voudrais évoquer, dans mon domaine de responsabilité, l'une de ces attentes, l'une des principales, qui concerne la sécurité et la tranquillité publiques. C'est un domaine dans lequel nous agissons – et devons continuer à agir – en complémentarité.

Peu de principes sont plus profondément ancrés dans notre droit républicain que la coopération de l'État et des maires en matière de sécurité, puisque sa nécessité a été établie dès notre Révolution.

Il y a à cela une raison très simple : pour produire ses effets partout sur le territoire, la politique de sécurité définie et conduite par le Gouvernement, au niveau national, doit faire l'objet d'une adaptation permanente et précise aux différentes réalités locales.

C'est une vérité que je ne cesse de vérifier pour ma part à l'occasion de mes déplacements et que je ne cesse de marteler : que ce soit dans nos villes, dans nos banlieues ou dans nos campagnes, qui font moins parler d'elles mais qui ont droit aussi à la sécurité, là où la politique volontaire conduite par l'État en matière de sécurité est relayée par un engagement clair du maire, la tranquillité et la qualité de vie de nos concitoyens progressent.

Pour vous aider dans cette tâche, l'État a mis à votre disposition des outils nombreux et souples :

Je pense, par exemple, sur le plan technique, à la vidéo-protection, dont nous soutenons le déploiement dans vos communes en subventionnant les installations jusqu'à un taux de 50%.

Je pense au rôle pivot que vous a donné la loi du 5 mars 2007 en matière de prévention de la délinquance, avec les CLSPD mais aussi les conseils des droits et des devoirs des familles, dont je constate avec satisfaction qu'ils ont doublé depuis le début de l'année, et qui peuvent être un élément de réponse rapide à des conduites délictueuses ou à de mauvais comportements qui sont en train de démarrer avant qu'ils n'aboutissent à des comportements trop graves.

Je pense aussi aux polices municipales, dont j'ai rappelé, lors du congrès qu'elles ont tenu récemment, qu'elles étaient d'abord sous l'autorité des maires et qu'elles recevaient leurs missions de leur part. Ces polices peuvent être adaptées, bien sûr, à la situation particulière de chaque commune. Elles ont un véritable problème de reconnaissance et des initiatives ont été prises afin de combler ce déficit. Le Conseil consultatif des polices municipales, qui était en sommeil depuis quelques années, a été réactivé, et c'est l'un des vôtres, Christian ESTROSI, maire de Nice, qui en est le président.

Mais le gouvernement ne se contente pas d'appuyer votre engagement en faveur de la sécurité, il n'est bien sûr pas seulement à vos côtés : il mène une politique volontariste et je rappellerai que depuis 2002, la délinquance dans notre pays a reculé de 17% alors même que la population augmentait pourtant de 3 millions de personnes.

Cette baisse s'explique, naturellement, par l'implication des forces de sécurité : elles traitent plus d'affaires, comme le montre l'augmentation de 35% des infractions qui sont relevées à leur initiative, sans qu'il y ait de dépôt de plainte, mais en plus elles les élucident mieux, comme le souligne la progression de plus de 40% du taux d'élucidation.

Cet effort de répression des crimes et des délits, nous allons le poursuivre.

Parallèlement, néanmoins, et parce que la tranquillité de nos concitoyens se nourrit aussi de nos efforts pour accroître le sentiment de sécurité de la population, j'ai souhaité renforcer la visibilité des forces de sécurité sur la voie publique à la fois dans nos villes comme dans nos villages, en zone de police comme en zone de gendarmerie.

C'est le sens de la réforme des patrouilleurs. À cet égard, je signale qu'au mois de septembre, premier mois véritable de la réforme, il y avait 30 000 patrouilles de plus sur notre territoire qu'au mois de juin précédent.

Dans le domaine de la sécurité civile, aussi, nos concitoyens attendent que l'État et les collectivités territoriales unissent leurs efforts pour les protéger toujours plus efficacement.

Je voudrais à cet égard avoir, ici, une pensée particulière pour ceux d'entre vous qui, dans les Alpes-Maritimes, le Var, la Lozère, l'Hérault, le Gard, l'Aude, plus récemment les Pyrénées-Orientales ou la Corse, ont été confrontés au début du mois, ou encore ces derniers jours, à des intempéries exceptionnelles. Et dans ces circonstances, une fois de plus, j'ai pu observer le total engagement des maires et je puis affirmer qu'un certain nombre de nos concitoyens doivent leur vie à cet engagement.

Afin de faciliter et de favoriser la reconstruction de ces territoires, il a été choisi de recourir à une procédure accélérée pour prendre, seulement quelques jours après les faits, l'arrêté de catastrophe naturelle qui ouvre les possibilités d'indemnisation aux victimes.

Au-delà des mesures prises pour gérer la crise et ses conséquences, ces inondations ont également démontré l'utilité pour les communes d'établir, en amont, des plans de prévention du risque inondation.

Nous ne pouvons rien, bien sûr, contre la fatalité climatique.

En revanche, nous devons lutter de toutes nos forces contre les risques prévisibles ou contre ceux auxquels il est possible de remédier par des mesures de prévention.

Je sais aussi, en matière de sécurité civile, le rôle considérable qui est le vôtre dans l'organisation des secours. Sans vous, le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires ne serait pas ce qu'il est, et nous savons qu'ils sont l'ossature de notre système français de secours.

Les attentes de nos concitoyens ont enfin fortement évolué dans les communes rurales. Sur ces attentes nouvelles, le gouvernement est lucide et se sent particulièrement concerné.

Elles sont celles de ce que les experts, les sociologues, appellent les « néo-ruraux » ou les « rurbains », souvent des jeunes couples qui viennent chercher dans nos campagnes, non seulement des conditions de logement plus abordables, mais aussi un mode de vie plus équilibré, plus chaleureux et plus authentique. Avec eux nous assistons, et vous, sur le terrain, êtes confrontés au redoutable défi que représente une demande de services qui est devenue la même, aussi exigeante, qu'en milieu urbain.

Pour répondre à leurs attentes beaucoup d'entre vous sont préoccupés par le maintien d'activités de service public ou de services aux publics de qualité : offre médicale, services postaux, services bancaires, écoles mais aussi, et cela a été rappelé lors de votre séance inaugurale, offre numérique de qualité.

Mais ne nous y trompons pas. L'enjeu, ce n'est pas de défendre l'organisation des services publics d'hier mais bien de déployer ceux dont nos concitoyens ressentent le besoin aujourd'hui. L'État est à votre écoute pour vous aider dans cette tâche. C'est tout l'enjeu, par exemple, des 260 maisons de santé pluridisciplinaires destinées aux zones les plus en difficulté ou de la forte augmentation du nombre de numéros de téléphone des étudiants en médecine, décidée il y a quelques années par Xavier BERTRAND afin d'absorber le choc des départs des médecins du baby-boom en retraite. Car il faudra bien des médecins dans ces maisons de santé !

C'est l'enjeu, aussi, des 293 pôles d'excellence rurale, dans lesquels l'État a investi, à ce jour, 870 millions d'euros pour vous aider sur des projets qui ont l'immense mérite d'avoir été conçus et qui sont portés par vos territoires. C'est l'enjeu, enfin, du programme national de déploiement du très haut-débit destiné à réduire la fracture numérique, qui prévoit 1 milliard d'euros de prêts aux opérateurs et 900 M€ de subventions pour les collectivités territoriales.

Dans notre mobilisation commune pour répondre aux attentes de nos concitoyens, nous sommes confrontés aux mêmes contraintes. Aujourd'hui, nous ne pouvons ignorer la situation économique et financière mondiale et ses répercussions en Europe et dans notre pays. Ensemble, solidaires, nous ne le sommes pas seulement face aux exigences de nos concitoyens, nous le sommes aussi face à la crise.

En 2008 déjà, aujourd'hui à nouveau, l'État se mobilise pour soutenir vos collectivités en leur offrant un point d'appui dans la tourmente.

Il a joué un rôle d'amortisseur de crise. Alors même qu'il subissait une baisse importante de ses recettes (50 M €) il a fait un effort financier important. La réforme du FCTVA a ainsi permis de faire bénéficier près de 20 000 collectivités d'un versement anticipé représentant une avance en trésorerie de 4 milliards d'euros.

Je sais que les sujets financiers occupent une large place dans vos préoccupations, et tous les orateurs s'en font l'écho, c'est bien légitime. Je ne veux donc pas m'y dérober. Mais je ne veux pas non plus rentrer dans un débat caricatural.

La vérité, c'est que le financement des collectivités territoriales constitue une responsabilité majeure de l'État : 100 milliards d'euros y seront consacrés en 2012. C'est bien d'un pacte républicain qu'il s'agit. Comme tout pacte, celui qui unit l'État et les collectivités territoriales au travers de leurs relations financières a ses exigences.

La première exigence, c'est celle de la sécurité.

C'est cette exigence de sécurité qui conduit l'État à garantir le versement de ces transferts financiers, quand bien même ses propres recettes se réduisent, comme en 2009.

C'est cette exigence de sécurité qui a conduit à apporter à chaque collectivité, dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle, la garantie de ses ressources. Et pour beaucoup de petites communes, dont les bases de la taxe professionnelle n'étaient assurées que par une ou deux entreprises et donc partiellement très volatiles, cette garantie n'est pas un vain mot. Et puis, cette réforme, ne l'oublions pas, est destinée d'abord à aider la compétitivité de nos entreprises industrielles, c'est-à-dire la pérennité des emplois dans nos communes.

C'est cette exigence de sécurité qui a conduit le gouvernement, avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations, à mobiliser une enveloppe de 3 milliards d'euros, qui sera portée, comme vous l'a annoncé le Premier ministre voici quelques jours, à 5 milliards ; c'est la réponse adaptée à l'insuffisance des financements offerts par les banques aux collectivités territoriales.

La deuxième exigence, c'est celle de la responsabilité. Nous devons assurer aux transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales une évolution compatible avec les objectifs que nous nous fixons pour réduire nos déficits et maîtriser notre endettement.

Hors fiscalité transférée, les transferts financiers de l'État ont augmenté en moyenne annuelle de 2,3 % en volume entre 2003 et 2010. Compte tenu du contexte exigeant pour les finances publiques qui est le nôtre aujourd'hui, il a été décidé, en mai 2010, le « gel » des concours financiers de l'État. Ce n'est ni plus, ni moins que la règle que l'État applique à ses propres dépenses. Et, dans les circonstances financières que nous connaissons, c'est le partage de l'indispensable effort national que nous devons faire.

La troisième exigence, c'est celle de la solidarité. Chacun le sait, il y a entre nos collectivités de très grandes inégalités de ressources et de charges, et la péréquation remédie à ces inégalités.

Cette péréquation est d'abord assumée par l'État au travers de ses dotations. Depuis 2004, les deux principales dotations de péréquation communale, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale, ont ainsi plus que doublé. En 2012, le total des dotations de péréquation communales dépassera 3 milliards d'euros.

Mais cette péréquation ne doit pas concerner que les dotations que verse l'État. Elle doit aussi s'organiser entre les collectivités elles-mêmes. C'est une des ambitions de la réorganisation de la fiscalité locale qui fait suite à la suppression de la taxe professionnelle. Le projet de loi de finances pour 2012, actuellement en cours de discussion au Parlement, propose donc la création, pour la première fois à l'échelle nationale, d'un mécanisme de péréquation horizontale, c'est-à-dire redistribuant une partie des ressources fiscales des collectivités. Ce fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales redistribuera 250 millions d'euros dès 2012 et atteindra 1 milliard d'euros en 2016. Les communes et intercommunalités aux ressources plus faibles et aux charges plus importantes au regard du revenu par habitant seront les bénéficiaires de ce nouveau fonds.

Ensemble pour répondre aux attentes de nos concitoyens, ensemble face à la crise, nous sommes enfin ensemble pour moderniser notre organisation territoriale.

Cette modernisation, l'État se l'est d'abord appliquée à lui-même avant de l'appliquer aux autres. C'est assez logique, mais c'était sans doute innovant.

Cette modernisation passe aussi par la réforme des collectivités territoriales dont je me permets de rappeler qu'elle a été votée par le Parlement de la République. Il n'était plus possible que la France vive avec autant de niveaux de collectivités exerçant une compétence générale. Dire cela, ce n'est faire le procès de personne mais c'est dresser un constat que font beaucoup de maires qui ne savent plus à quel saint se vouer pour obtenir une subvention et qui n'en peuvent plus des démarches à effectuer et des dossiers à fournir. Notre système est coûteux, il est compliqué et – c'est peut-être le plus important – il entraîne des délais qui ne correspondent plus aux impératifs de la vie moderne, qui ne correspondent plus aux exigences de nos concitoyens. Et cette modernisation passe aussi par le nouvel élan que nous avons souhaité donner à l'intercommunalité.

Personne ne conteste plus aujourd'hui l'intercommunalité. Personne ne remet en cause qu'il faille achever la couverture du territoire et accroître les solidarités financières. Personne ne doute que, sans faire des intercommunalités des « supra-communalités » ni remettre en cause leur lien organique avec les communes, il faille consolider leur assise démocratique, elles qui, je le rappelle, pèsent, avec 34 milliards d'euros de dépenses en 2009, plus lourd que l'ensemble des régions dont les dépenses se montent à 28 milliards d'euros.

Tout le monde comprend aujourd'hui que l'intercommunalité ne fragilise pas les communes, mais qu'au contraire elle est le moyen de porter ensemble des projets que chacun aurait du mal à conduire seul. Soyons clairs : si l'on fait exception de quelques communes privilégiées par la nature ou par une implantation économique exceptionnelle dont elles voudraient conserver seules le bénéfice, quel maire peut aujourd'hui remplir ses missions, répondre aux attentes de sa population sans l'intercommunalité ?

Ceci dit, je veux le redire ici très clairement, il n'a jamais été dans l'intention du Gouvernement de faire le « grand soir » de l'intercommunalité et, depuis l'origine, la réforme des collectivités territoriales a été placée sous le double signe de la concertation et du pragmatisme.

Concertation, cela signifie que cette réforme ne se fait pas sans la définition d'un projet réellement partagé avec les élus.

Vous le savez bien, que le schéma départemental ait été adopté ou non, tout ne s'arrêtera pas au 31 décembre prochain.

Dans tous les départements où la procédure d'élaboration du schéma aura été menée à son terme d'ici à la fin de l'année, le

schéma sera mis en œuvre progressivement avec les consultations des communes et les nécessaires adaptations qui seront établies en CDCI.

Dans les départements où la concertation n'aura pas permis d'aboutir à l'adoption d'un schéma avant la fin de l'année, la concertation se poursuivra. C'est aussi simple que cela. C'est un engagement qu'a pris le Premier ministre auprès de vous, et qui bien entendu sera respecté. Sur ce sujet, le Premier ministre vous a aussi confirmé qu'il veillerait tout particulièrement à ce que la proposition de loi de Jacques PELISSARD soit inscrite à l'ordre du jour du Parlement en temps utile pour porter les effets que vous en attendez.

En privilégiant la concertation, le Gouvernement fait aussi le choix du pragmatisme.

Ce pragmatisme guide également notre action pour la modernisation du paysage des syndicats. Il ne faut pas, en effet, supprimer ce qui fonctionne. Il ne faut pas, non plus, que retournent aux communes des compétences qu'elles n'ont plus les moyens d'exercer, ou au contraire que la suppression d'un petit syndicat qui ne concerne que deux ou trois communes au sein d'un EPCI oblige toutes les autres communes à transférer une compétence qu'elles assurent très bien.

Notre responsabilité, c'est de faire de l'étape dans laquelle nous sommes engagés une avancée sur le chemin de l'intercommunalité. C'est une étape, il y en aura d'autres. Mais s'il est une idée centrale dans la réforme, c'est bien que la commune est et demeure l'échelon de base de votre territoire. Elle, et elle seule conservera demain avec l'État une compétence générale. Et c'est des communes que procède la légitimité des intercommunalités.

Enfin, je ne veux pas parler de modernisation ou de réforme de l'administration sans parler du moratoire des normes, c'est-à-dire la nécessaire simplification des textes et obligations qui gênent tellement votre action. L'initiative du sénateur Eric DOLIGE est, à ce titre, pertinente. L'administration a parfois tendance, en effet, à inventer des règles complexes et détaillées. Nous avons depuis 2007 opéré une vraie révolution silencieuse en créant la commission consultative d'évaluation des normes. Désormais, plus aucun texte qui vous concerne ne peut être pris sans concertation avec vous, et je crois que c'est un très grand progrès, même s'il reste dans ce domaine des normes un immense travail à faire.

Mesdames et Messieurs les maires, la vision de l'action de l'État ne doit pas être segmentée. Dans l'impulsion voulue par le président de la République, l'État est présent dans les territoires par une action qui se développe sur un vaste front : de la politique de la ville à la lutte contre les inondations, du développement durable à la sécurité publique, du logement social au développement économique, l'État est à vos côtés dans nos nombreuses politiques publiques. Bien sûr, ces politiques changent, elles s'adaptent à de nouvelles contraintes, mais ces changements ne doivent en rien être pris comme des désengagements de l'État. Au contraire, toujours, ils sont motivés par la volonté d'adapter les fonctions de l'État au monde moderne. Ils ont pour objet de garantir la présence et la qualité des services rendus, leur rénovation aussi. Le conservatisme, nous le savons, n'est pas le meilleur gage du maintien de la qualité et même de la présence des services publics.

Pour tout cela, croyez le bien, les politiques que l'État développe sur le territoire sont toujours conçues avec le même souci qui est vous anime : être au plus près des besoins de nos concitoyens, et par conséquent à vos côtés, vous qui êtes ceux vers lesquels précisément se tournent spontanément les Français, parce que vous incarnez la République au quotidien, et que vous en êtes le visage de proximité connu et apprécié.

Dans ces temps où beaucoup regrettent l'absence de civisme, votre rôle, votre sens des responsabilités méritent plus que jamais d'être honorés. Qu'il me soit permis, en guise de conclusion, au nom du Gouvernement, de vous rendre cet hommage.